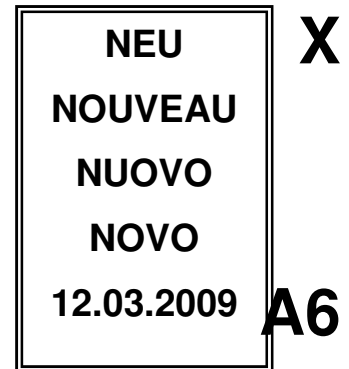


Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

TOP / POJ / ODG / TDR



FR

OL: DE

PLATEFORME «GRANDS CARNIVORES»

A Mandat

B Proposition de décision

A Mandat

Principe

La plateforme s'occupe des questions relatives au maintien, à la protection, et à l'utilisation des grands carnivores et des ongulés sauvages, et elle propose des solutions visant à concilier les divers intérêts et droits d'utilisation – en particulier dans le domaine de la coordination entre l'aménagement du territoire, l'agriculture, la sylviculture, la protection de la nature et la chasse.

La plateforme étudie les thèmes transversaux des différents Protocoles de la Convention alpine et, dans cette optique, elle recherche le dialogue et la coopération avec les représentants des institutions étatiques et non étatiques. Elle développe des stratégies et des programmes coordonnés en tenant compte des conditions écologiques, économiques et socio-culturelles.

Principales activités

Coopération internationale. Objectifs :

- échanger les connaissances et les expériences (exemples de bonnes pratiques) ;
- créer un forum de discussion sur les questions liées à la conservation, à la gestion et à l'utilisation des grands carnivores et des ongulés sauvages ;
- garantir les échanges d'informations entre les partenaires concernés.

Coopération thématique. Elle vise à protéger et à assurer la gestion transfrontalière de la faune sauvage au niveau de la population, en particulier

- expliquer les besoins biologiques et écologiques des différentes espèces (« ecological model ») ;
- comprendre si la population locale est prête à tolérer les grands carnivores (« social tolerance model ») ;
- prendre en compte les besoins des représentants des intérêts locaux ;
- élaborer des objectifs communs à long terme pour maintenir les populations de grands carnivores ;
- développer une stratégie d'action et de communication commune (en particulier dans les situations de crise).

Modalité de travail

La plateforme

- travaille au niveau stratégique et conçoit des projets et des programmes de travail ;
- travaille avec les instances internationales spécialisées et les instituts nationaux compétents ;
- rédige des rapports techniques ;
- rend compte de ses activités une fois par an au Comité permanent de la Conférence alpine.

Membres

La plate-forme se compose de représentants des Parties contractantes, d'Observateurs officiels et les cas échéant d'autres parties intéressées. Ces derniers seront définis lors de la première réunion de la plate-forme, en fonction des domaines de travail choisis.

Réunions

- Les membres de la plateforme se réunissent au moins une fois par an.
- L'une des Parties contractantes assure la présidence de la plateforme pendant au moins deux ans.

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. crée une Plateforme «Grands carnivores» dont les modalités de travail, les membres et la fréquence des réunions sont définis par le mandat,
2. confie au [Liechtenstein] la Présidence de la Plateforme «Grands carnivores» jusqu'à la XI^e Conférence alpine.